

Les besoins financiers des communautés se sont diversifiés.



concours de laïcs, administrateurs ou salariés.

Depuis, les besoins financiers des communautés se sont largement diversifiés : qu'il s'agisse de mettre aux normes les lieux d'accueil, d'entretenir les bâtiments, d'améliorer l'outil de travail (car les communautés, on l'ignore souvent, ont une activité économique) ou d'aménager des chambres médicalisées, les montants atteints dépassent les capacités des monastères concernés. C'est là qu'intervient la Fondation en accordant prêts ou secours directs (entre 3 à 4 millions d'euros par an), grâce aux dons et legs qui lui sont consentis.

Par ailleurs, la Fondation des Monastères reçoit également des dons affectés à l'une ou l'autre communauté par des donateurs désireux de bénéficier des avantages fiscaux liés aux fondations reconnues d'utilité publique. Elle traite ces dons, édite les reçus fiscaux et reverse chaque mois les sommes collectées aux communautés concernées.

Mais les communautés religieuses ont également

besoin d'être épaulées dans le domaine juridique et fiscal. Là, les cas sont infinis : questions de droit social, collecte de fonds, conseils juridiques autour de l'activité commerciale, déclarations fiscales, parfois recours en justice... Chaque trimestre la Fondation réunit en commissions, fiscalistes, notaires, juristes spécialisés.

Enfin, persuadée que les monastères, ces lieux de silence, d'écoute et de prière, sont plus que jamais indispensables, la Fondation a développé une application qui recense près de 350 communautés et donne toutes les informations utiles pour s'y rendre. N'hésitez pas à la télécharger : elle est gratuite ! ■



Pour en savoir plus :

83/85 rue Dutot 75015 Paris

Tél. : 01 45 31 02 02

ou [www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)